



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Projet de modèle de facturation des services policiers de la Police provinciale de l'Ontario :
Résumé des réponses au sondage en ligne**

Date du sondage : Du 1^{er} au 13 décembre 2013

Méthodologie et renseignements généraux

Les municipalités ont eu l'occasion de se prononcer sur le modèle de facturation proposé au moyen d'un sondage en ligne qui s'est déroulé du 1^{er} au 13 décembre 2013.

Renseignements sur les répondants

- Seulement 25 municipalités sur 324 desservies par la Police provinciale de l'Ontario ont rempli et envoyé le sondage.
- Cinq municipalités ont envoyé des commentaires sans répondre au sondage. Ces commentaires n'ont pas été pris en compte dans l'analyse.
- Une municipalité a envoyé deux réponses; toutefois, seule la réponse approuvée par le directeur général de l'administration (DGA), le Conseil et le maire a été prise en compte.
- Au total, 20 répondants, soit la majorité, étaient DGA ou trésoriers; le reste des répondants se répartit comme suit : trois maires, un conseiller et un employé municipal.
- Les 25 répondants ont indiqué avoir lu les documents fournis en ligne, et 24 d'entre eux ont affirmé avoir assisté à l'une des séances de consultation.

Principes et conception du modèle proposé

- **Les municipalités qui n'étaient « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec les principes du modèle ont indiqué ce qui suit :**
 - Le modèle serait plus coûteux pour les municipalités qui n'utilisent pas beaucoup les services de la Police provinciale de l'Ontario.
 - Les coûts seraient transférés des municipalités urbaines aux petites municipalités rurales qui comptent un taux de criminalité plus faible, utilisent moins les services policiers et bénéficient d'une assiette fiscale plus petite pour absorber les coûts.
- **Ces mêmes municipalités ont indiqué que le modèle ne tenait pas compte des éléments suivants :**
 - L'emplacement de la municipalité ainsi que l'accès au service et les délais d'intervention.
 - Le taux de criminalité et la variation des besoins en services policiers de chaque municipalité.
 - La capacité de payer et la situation financière de chaque municipalité.
 - Le manque d'infrastructures commerciales et industrielles dans les municipalités rurales.
 - Une population saisonnière pouvant nécessiter des services policiers quelques semaines durant l'année, alors que les coûts sont établis sur une base annuelle.
 - Les territoires non érigés en municipalités ne paient pas pour les services policiers.

Services de base et appels de service

Les municipalités qui ont répondu au sondage ont demandé que soit revue la répartition entre les services de base (73 %) et les appels de service (27 %) et ont indiqué :

- que la proportion de 70 % pour les services de base était trop élevée;
- qu'elles souhaitaient avoir plus de renseignements sur ce que comprennent les coûts de base.

Elles ont soulevé des préoccupations quant à la méthode de distribution des coûts par ménage pour les services de base et proposé les ajustements suivants :

- effectuer une distribution par habitant;
- effectuer une évaluation pondérée pour déterminer la capacité de payer d'une municipalité;
- prendre en compte les infrastructures commerciales et industrielles dans le nombre de ménages;
- utiliser un modèle hybride qui tient compte de l'évaluation pondérée et de la population;
- tenir compte des différences régionales.

Services de base et appels de service (suite)

Les municipalités sont d'accord pour dire que les frais en fonction de l'utilisation des services policiers (appels de service) constituent une méthode de facturation équitable, mais elles ont proposé les ajustements suivants :

- utiliser une moyenne mobile afin d'atténuer les écarts de coûts;
- tenir compte du fait que la proportion élevée des coûts en services policiers dans les municipalités qui constituent des centres régionaux de soins de santé, d'éducation et de divertissement n'est pas nécessairement liée aux résidents de ces municipalités.

Mise en œuvre

De nombreux points de vue ont été présentés sur les périodes et les options de mise en œuvre :

- Certaines municipalités ont mentionné que la hausse des coûts devrait se faire graduellement afin de réduire au minimum les répercussions pour les municipalités touchées.
- Les petites municipalités rurales ont indiqué qu'il fallait étaler la mise en œuvre sur une plus longue période, puisqu'elles sont incapables d'augmenter le taux d'imposition foncière et d'absorber la hausse des coûts des services policiers.
- Certaines municipalités ont suggéré qu'on utilise le modèle de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC), dans le cadre duquel les réductions de coûts entrent immédiatement en vigueur, alors que les augmentations de coûts s'échelonnent sur une période de quatre ans.
- Les périodes de mise en œuvre proposées variaient de 2 à 25 ans ou « aussi longtemps que possible ».
- Douze municipalités ont indiqué qu'une période de trois à cinq ans était acceptable.

Réponses à l'échelle de satisfaction

	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
1. Toutes les municipalités devraient payer une part équitable des coûts des services policiers de base essentiels.	6 (24 %)	6 (24 %)	3 (12 %)	2 (8 %)	8 (32 %)	25
2. Toutes les municipalités devraient payer le coût de leurs appels de service selon le nombre et le type d'appels.	7 (28 %)	14 (56 %)	1 (4 %)	0 (0 %)	3 (12 %)	25
3. Le modèle proposé est plus transparent et plus simple que le modèle actuel.	5 (20 %)	8 (32 %)	4 (16 %)	4 (16 %)	4 (16 %)	25
4. Le modèle proposé est plus juste et plus équitable que le modèle actuel.	4 (16 %)	4 (16 %)	4 (16 %)	2 (8 %)	11 (44 %)	25
5. Des rapports améliorés reflètent plus fidèlement les ressources nécessaires pour traiter les appels de service.	3 (12 %)	14 (56 %)	5 (20 %)	2 (8 %)	1 (4 %)	25
6. Le modèle proposé règle le problème des différences de coût entre les municipalités.	2 (8 %)	6 (24 %)	3 (12 %)	5 (20 %)	9 (36 %)	25
7. Le modèle proposé confère aux municipalités une plus grande certitude quant au budget.	2 (8 %)	10 (40 %)	3 (12 %)	4 (16 %)	6 (24 %)	25
8. Le modèle proposé permettra aux municipalités de mieux adapter leurs stratégies de réduction du crime aux besoins locaux.	1 (4 %)	9 (36 %)	5 (20 %)	3 (12 %)	7 (28 %)	25